Fonds Claire et Michel Lemay

géré par la Fondation Roi Baudouin

Note aux candidats

---

1. Contexte

Le ***Fonds Claire et Michel Lemay*** a été créé au sein de la Fondation Roi Baudouin en 2012. Il a pour but de ***contribuer au développement de la Wallonie picarde dans les domaines économique, social, patrimonial, culturel et/ou artistique***.

L'entrepreneur et mécène, Michel Lemay était un passionné de sa Ville, Tournai, et de sa région. Il était ambitieux pour elles. Chaque nouvelle idée créative et innovante faisait écho chez lui. Chaque initiative allant dans ce sens pouvait compter sur son soutien.

Afin de pérenniser son action pour la Wallonie picarde et sa capitale, Tournai, il crée le Fonds Claire et Michel Lemay au sein de la Fondation Roi Baudouin. En homme de son temps et attentifs aux évolutions sociétales, Michel Lemay veut, dans la mesure du possible, combiner patrimoine, culture et économie pour favoriser le développement de sa région, dotée d'un passé historique particulièrement riche.

c/o FONDATION ROI BAUDOUIN – fondation d'utilité publique

RUE BREDERODE 21 B-1000 BRUXELLES

TÉL +32-2-511 18 40 FAX +32-2-511 52 21

WWW.KBS-FRB.BE INFO@KBS-FRB.BE

BANQUE DE LA POSTE IBAN: BE10 0000 0000 0404 BIC: BPOTBEB1 avec la mention "120240 Fonds Claire et Michel Lemay"

2. But du Fonds

Le Fonds a pour objectif de **stimuler les projets novateurs et porteurs d'avenir** à Tournai et en Wallonie picarde.

Le Comité de gestion a décidé de mettre en œuvre cet objectif en lançant un appel à projets. Les maîtres mots sont créativité, innovation, compétences et perspective. Ces projets combineront de préférence patrimoine, culture et économie. Ils devront avoir un impact indéniable sur le développement social et économique de la région.

3. Soutien

Le **budget annuel** du Fonds est de **200.000 €.**

Cette somme peut être consacrée à un ou plusieurs projets.

4. Procédure de sélection

Le lien vers le formulaire est accessible à partir du site www.kbs-frb.be sur la page du Fonds Claire et Michel Lemay.

Les dossiers sont examinés par le Comité de gestion. Les **critères** suivants guident l'examen des dossiers:

- la mesure dans laquelle le projet peut **booster la Wallonie picarde**
- La **créativité et le caractère innovant** du projet
- Les **perspectives d'avenir** du projet
- Les **compétences** des personnes qui le mettent en œuvre
- **la valeur exemplative** du projet (entraînant e.a. un changement positif, d'autres projets, la reprise du projet par d'autres, …)

- **la qualité de la mise en œuvre du projet** (mesurée e.a. par la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l'évaluation et le suivi du projet…)
- **l'actualité**

La **sélection** est assurée par le Comité de gestion qui se réunit deux fois par an. Si nécessaire, il fait appel à l'avis d'experts indépendants. Le Comité de gestion ne motive pas ses décisions qui sont sans appel.

Chaque candidat est informé par écrit du résultat de la sélection. Tout projet sélectionné fait l'objet d'une convention prévoyant une procédure de contrôle quant à l'affectation du soutien.

Pour être pris en considération, les dossiers introduits doivent répondre aux **critères de recevabilité** suivants :

- le formulaire de candidature doit être rempli complètement et introduit dans les temps ;
- le porteur du projet est le représentant d'une collectivité, une organisation sans but lucratif, une institution, un groupe de bénévoles ou une institution publique locale (c.à.d. pas une organisation commerciale)
- le projet doit être pertinent par rapport aux objectifs du Fonds

5. Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent compléter un **formulaire de candidature** spécifique établi à cet effet. Ce formulaire peut être téléchargé à partir du site de la Fondation Roi Baudouin (www.kbs-frb.be: recherche sur 'Lemay').